SÈVRES



SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L' an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 12 septembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance,

PRÉSENTS:

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Olivier HUBERT, Mme **Emilie** BOZIO-MADE. Pascale FLAMANT. M. M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, Thomas PARDOUX. Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Nadia M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Philippe HAZARD donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à Mme Pascale FLAMANT, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

ÉTAIT EXCUSÉE:

Mme Martine VAN WENT

ÉTAIENT ABSENTES:

Mme Marlène DA SILVA, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 25 septembre 2025

DÉLIBÉRATION: Convention relative aux travaux de reconstruction de l'escalier

"Cheviron-Danton" sur la parcelle AP N°545 à Sèvres.

N°2025/048

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de convention relative aux travaux de reconstruction de l'escalier Cheviron-Danton sur la parcelle AP N°545 à Sèvres,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 16 septembre 2025,

Considérant l'intérêt d'intégrer la propriété du Syndicat des copropriétaires du 143-151 Grande Rue à Sèvres (SDC), à l'opération de travaux,

DÉLIBÈRE:

ARTICLE 1.

Est approuvé le projet de convention avec le Syndicat des copropriétaires du 143-151 Grande Rue à Sèvres (SDC), représenté par le cabinet immobilier, GESSIM et relatif aux travaux de reconstruction de l'escalier Cheviron-Danton sur la parcelle AP n°545 à Sèvres.

ARTICLE 2.

Le Maire est autorisé à signer la convention visée à l'article 1, ci-annexée, et tout document y afférent.

ARTICLE 3.

Les crédits seront imputés aux chapitres correspondants au budget communal.

POUR EXTRAIT CONFORME, Le Maire, Grégoire de LA RONCIÈRE.

La law.

Le Secrétaire de séance, M. Arthur BEAUREPAIRE

